



COMPTE RENDU INTEGRAL CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2023 A 18H30

Le six octobre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la présidence de Madame Liliane LUGOL, Maire de LALBENQUE.

Etaient présents : BASTIT Marion, CHARONNAT Serge, DELON Kévin, DELPECH Marie, LEZOURET-CONQUET Myriam, LONJOU Charles, MARZIN Jacques, MOLES Géraldine, NODARI Sébastien, PAGES-GRATADOUR Sylvie, ROCHE Marie-Joëlle, ROUSSEAU Paméla et Jean-Christophe VIALARET.

Etaient absents excusé ayant donné procuration : Guillaume BISMES a donné procuration à Marion BASTIT, Magali COQUOIN a donné procuration à Sébastien NODARI, Mathieu CROUZET a donné procuration à Géraldine MOLES, Stéphane DOLO a donné procuration à Jean-Christophe VIALARET, et Philippe SUDRES a donné procuration à Jacques MARZIN. Charles LONJOU est désigné comme secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 – Restructuration des sanitaires de l'école élémentaire : avenants au marché de travaux**
- 2 - Secours aux sinistrés du Maroc et de la Lybie**
- 3 - Décision modificative budgétaire n° 3**
- 4 - Personnel : modification des effectifs**
- 5 – Défense extérieure contre l'incendie : modification du plan de financement**
- 6 – Acquisition foncière**
- 7 – Aides aux devoirs : avenant à la convention avec l'association Padelou**
- 8 – Questions diverses**

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, Madame le Maire appelle d'éventuelles observations sur les comptes-rendus du conseil municipal du 11 Juillet 2023 et du 5 septembre 2023, en vue de son approbation.

Charles LONJOU souhaite prendre la parole sur plusieurs points :

« - mon absence au dernier conseil municipal est la conséquence d'un changement de date, il devait avoir lieu le vendredi 08/09 et j'aurai été présent mais il a été avancé au mardi 5/09. J'étais en vacances à cette date et j'ai donné procuration à Sébastien Nodari. »

« Concernant mon mail traitant de l'épouvantail ACAB lors du festival ESTIV'OC, j'assume mes propos et je confirme ma demande de modification d'attribution des subventions aux associations en rajoutant une clause concernant les obligations du bénéficiaire de la subvention. Ceci afin d'éviter toute discrimination et outrage envers qui que ce soit. Je vous invite à lire les divers commentaires sur les divers réseaux et journaux écrits par une co-directrice du festival et une journaliste bénévole du festival. »

« Pour le mail de Monsieur Ambialet, je n'ai fait que transmettre sa demande accompagnée de sa pièce jointe. Je n'étais pas au courant. Je ne vois pas où est le problème d'en informer les membres du conseil ».

Après observation, le compte rendu du 11/07/2023 est approuvé à l'unanimité avec l'abstention de Marion BASTIT car absente lors de cette réunion.

Le compte rendu du 5/09/2023 est approuvé à l'unanimité avec l'abstention de Charles LONJOU car absent.

Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

2023-26 : Je vous informe que j'ai validé le devis à l'entreprise LJS basée à Gramat pour la rénovation de l'installation électrique de la maison Flaujac pour un montant de devis de 8 359.35 € HT soit 10 031.22 € TTC.

2023-27 : Je vous informe que j'ai validé les études géotechniques pour les travaux de l'amphithéâtre et des terrasses de ST QURIN ainsi que pour la rénovation du presbytère. Les montants respectifs sont de 4 490 € HT soit 5 388 € TTC et 3 570 € HT soit 4 284 € TTC.

Point sur les activités de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne :

Mme Liliane LUGOL laisse la parole à Jacques MARZIN, Vice - Président à la CCPLL.

Ce soir, je vais vous parler, comme souvent à cette époque de l'année, de la saison culturelle 2023-2024 qui s'ouvre samedi prochain. Vous y trouverez une programmation variée :

- avec du classique :
 - Quatuor Hoya familia. 14 octobre à Cremps. Vous y trouverez aussi des tapas et du vin, si vous y venez plus tôt. C'est du classique mais inspiré par la culture latino-américaine.
 - Agua e vinho, le 27 janvier 2024 à Cénevières. Ce sera un Duo de guitares au répertoire éclectique, allant du baroque aux musiques de films, en passant par la musique populaire brésilienne ou catalane. Là aussi, tapas et vins en préambule.
- Un spectacle chorégraphique
 - Mam'zelle Bee and the toys. Ce sera le 8 décembre, ici à Lalbenque. Si vous voulez fêter Noël en swinguant, ce spectacle est pour vous. Il sera aussi proposé gratuitement aux scolaires.
- mais aussi de la chanson française
 - Léo Ferré. Poètes, à vos papiers. Vous pourrez y écouter des chansons tirées des poèmes de Verlaine, de Baudelaire, de Ribaud ou d'Aragon. Ce sera le 27 avril à Limogne
 - Et juste pour nos aînés des MARPA et de l'EHPAD, un spectacle reprenant les grands noms de la chanson française : Trenet ; Aznavour, Piaf, Barbara et Montand.
- Et enfin du théâtre :
 - Il s'agit de la pièce « Jean Zay, l'homme complet » qui sera présentée le 9 mars à Limogne. Elle nous amènera sur les traces de ce grand Ministre du Front Populaire assassiné par la Milice en 1944. En moins de deux ans au Ministère de l'Education Nationale et des Beaux-Arts, il institua des réformes qui se sont inscrites dans la durée :
 - au titre de l'Éducation Nationale :
 - les trois degrés d'enseignement,
 - l'unification des programmes,

- la prolongation de l'obligation scolaire à quatorze ans. Et oui, rappelons-nous qu'à cette époque, les plus pauvres commençaient à travailler tôt.
 - les classes d'orientation,
 - les activités dirigées,
 - les enseignements interdisciplinaires,
 - la reconnaissance de l'apprentissage,
 - le sport à l'école
- et au titre des Beaux-Arts :
 - le CNRS, que de nombreux pays nous envient
 - le Musée national des arts et traditions populaires,
 - le Musée d'Art moderne,
 - la Réunion des théâtres lyriques nationaux,
 - le festival de Cannes.
 - Excusez du peu. On peut avoir un peu de nostalgie de cette époque où l'éducation et la culture avaient un souffle émancipateur qu'on a du mal à trouver dans les débats contemporains sur l'Éducation Nationale. Le passé est bienfaisant quand il est source d'inspiration pour des idées nouvelles.

ORDRE DU JOUR

1 – Restructuration des sanitaires de l'école élémentaire : avenants au marché de travaux

Comme évoqué lors du précédent conseil municipal, les travaux de rénovation des sanitaires se sont déroulés durant l'été et il y a 5 lots qui nécessitent un avenant ainsi qu'un avenant à la maîtrise d'œuvre avant l'établissement des décomptes généraux et définitifs (DGD). De plus, le délai d'exécution doit être prolongé pour l'ensemble des travaux.

La présentation des avenants est la suivante :

Le lot 1 : Maçonnerie : avenant : 1 750 € HT soit 2 100 € TTC

Marché initial : 5 347.50 € HT soit 6 417 € TTC

Nouveau marché : 7 097.50 € HT soit 8 517 € TTC

Le lot 2 : Menuiseries : avenant : 400 HT soit 480 € TTC.

Marché initial : 3 263 € HT soit 3 915.60 € TTC

Nouveau marché : 3 663 € HT soit 4 395.60 € TTC

Le lot 3 : Plâtrerie : avenant : 590 € HT soit 708 € TTC

Marché initial : 5 552 € HT soit 6 662.40 € TTC

Nouveau marché 6 142 € HT soit 7 370.40 € TTC

Le lot 5 : Electricité : avenant : 519.90 € HT soit 623.88 € TTC

Marché initial : 5920.37 € HT soit 7 104.44 € TTC

Nouveau marché : 6 440.27 € HT soit 7 728.32 € TTC

Le lot 6 : Plomberie : avenant : 2 818.30 € HT soit 3 381.96 € TTC

Marché initial : 15 105 € HT soit 18 126 € TTC

Nouveau marché : 17 923.30 € HT soit 21 507.96 € TTC

Proposition d'un avenant à la maîtrise d'œuvre sur le montant total des travaux, marché initial + avenants :

Montant de l'avenant : 486.26 € HT soit 583.51 € TTC

Montant marché initial : 3 300.07 € HT soit 3 960.08 € TTC

Nouveau marché : 3 786.33 € HT soit 4 543.60 € TTC

Pour rappel, l'estimatif de départ de cette opération est de 67 420 € HT soit 80 904 € TTC (travaux +honoraires). La subvention de DETR obtenue sur cette opération est de 80 %, soit 53 936 €.

Le montant total des travaux de rénovation des sanitaires marché initiaux + avenants est de 51 115.40 € HT soit 61 338.47 € TTC.

A ces travaux vont pouvoir se rajouter des travaux annexes pour environ 17 000 € HT afin de solder la subvention dans son intégralité.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité les avenants de travaux, l'avenant à la maîtrise d'œuvre ainsi que la prolongation du délai d'exécution de 45 jours et autorise Madame le Maire à signer les avenants présentés ci-dessus et préparer l'ordre de service de prolongation du délai d'exécution et tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

2 - Secours aux sinistrés du Maroc et de la Lybie

Suite aux sinistres au Maroc et en Lybie, Madame le Maire propose de verser une aide financière à ces pays de 1 000 € pour chacun.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité ces aides aux sinistrés à raison de 1000 € pour le Maroc et 1000 € pour la Lybie et autorise Madame le Maire à prévoir les crédits nécessaires et mandater ces aides.

3 - Décision modificative budgétaire n° 3

La décision modificative est nécessaire pour prévoir des crédits suite à la proposition de secours aux sinistrés et quelques mouvements de crédits nécessaires à l'équilibre de la décision modificative n°3.

Elle s'équilibre en section de fonctionnement à 5 300 €.

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-811 : Contrats de prestations de services	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-86111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	1 300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	1 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8713 : Secours et dots	1 836.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8745 : Subventions aux personnes de droit privé	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8748 : Autres subventions exceptionnelles	0.00 €	3 836.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	1 836.00 €	4 836.00 €	0.00 €	0.00 €
R-70888 : Autres prestations de services	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 900.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 900.00 €
R-74718 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 400.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 400.00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 836.00 €	7 136.00 €	0.00 €	5 300.00 €
Total Général		5 300.00 €		5 300.00 €

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la décision modificative n° 3 du budget principal et autorise Madame le Maire à la signer.

4 - Personnel : modification des effectifs

Au niveau du service ALAE, il y a une modification de poste à effectuer avec une création d'un poste d'adjoint d'animation à 4 h/semaine annualisé à la place de 6 h/semaine annualisé. Cet agent a fait volontairement une demande de diminution de ses heures.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la création du poste d'adjoint d'animation à 4h/semaine pour accroissement temporaire d'activité à compter du 15/10/2023.

5 – Défense extérieure contre l'incendie : modification du plan de financement

En décembre 2022, la commune a proposé un plan de financement pour lancer en 2023 un nouveau programme de défense incendie.

La subvention au titre de la DETR (ETAT) n'a pas été obtenue mais ce dossier sera de nouveau déposé en décembre 2023 pour la DETR 2024.

En complément, il est possible d'obtenir une aide supplémentaire avec les fonds verts, c'est pour cela que je propose de modifier le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT				
DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	HT
Travaux de défense incendie	60 000 €	72 000 €	Subvention Etat - DETR : 35%	21 000 €
			Subvention au titre des fonds verts 40 %	24 000 €
TOTAL	60 000 €	72 000 €	TOTAL	45 000 €
Reste à charge pour la commune, fonds propres et/ou emprunt y compris la TVA		27 000 €		
Fonds libres nets après reversement du FCTVA		15 189.12 €		

Le dossier peut être déposé cette année mais l'octroi possible d'une subvention sera pour 2024.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité le plan de financement modifié et autorise Madame le Maire à solliciter tous les financeurs potentiels.

6 – Acquisition foncière

Ce point de l'ordre du jour sera traité lors d'une toute prochaine séance.

7 – Aides aux devoirs : avenant à la convention avec l'association Padelou

Madame le maire indique que la convention entre la commune et l'association Padelou a été délibérée et signée après le conseil municipal du 9/06/2023.

Le début du fonctionnement de cette activité a entraîné la nécessité de faire une mise au point et modifier la convention de juin.

Je vous propose la lecture de la convention avec les annotations décidées d'un commun accord à l'issue de la réunion du lundi 2/10.

Je vous propose que cette nouvelle convention annule et remplace l'initiale.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité le projet de nouvelle convention et autorise le Maire à la signer.

8 – Questions diverses

- Kévin DELON souhaite faire un rappel sur l'exposition Lalbenque 2035 :

350 : C'est le nombre de participants à la Vision Lalbenque 2035

13 : C'est le nombre d'évènements qui ont été proposés à tous les habitants

26 : C'est le nombre d'idées déposées dans la boîte à idées

70 : C'est le nombre d'enfants qui ont participé aux balades villageoises avec les écoles

20 : C'est le nombre de commerçants interrogés par le bureau d'étude commerces

Vous retrouverez plus de détail dans le prochain journal de la commune n° 15.

- Madame le Maire rappelle les prochaines dates de réunions des élus (conseils municipaux, commission municipale, réunion publique d'ici la fin d'année).

- Marie DELPECH indique qu'un repas est organisé par le CCAS le **mardi 14 novembre** à la salle des fêtes de St Hilaire avec également un goûter dansant à 14 h 30, inscriptions et règlement par chèque à la mairie, ouvert aux lalbenquois et aux extérieurs, nombre de places limité.

- Lalbenque s'engage pour Octobre Rose avec deux évènements :

*A 15 h : une randonnée avec l'association « le mille pattes », inscription en mairie.

*A 17h30 : conférence-débat : le cancer du sein avant-pendant et après.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h.

Le secrétaire de séance,



Charles LONJOU.

Le Maire,



Liliane LUGOL.

Aucune observation n'est faite sur le compte rendu, il est approuvé à l'unanimité avec les abstentions de Magali COQUOIN et Mathieu CROUZET, car absents lors de la séance.